

Présentation du projet de schéma vélo

Soirée-débat 31 mai 2018

C. GELIN-VOLLOT

Les enjeux des circulations douces

□ Apaiser les cœurs de villes

- Sortir du paradigme « tout voiture » (30% des déplacements se font entre 2 à 5 km, ce qui représente 10 à 25 min en vélo)
- Un potentiel important en secteur périurbain

□ Réduction des nuisances

□ Santé publique et sécurité

□ Enjeux économiques et sociaux

- L'exclusion par l'immobilité
- Voiture = entre 2500 et 6.000 € / an, vélo < 300 €

Des documents structurants

- ❑ Schéma directeur départemental des circulations douces
 - Adopté en 2002
 - A terme : 480 km de voirie englobant des pôles d'intérêt (centres villes, pôles d'activités, lycées et collèges, parcs départementaux, gares, ...)
 - 19 itinéraires prioritaires définis dont 8 sur le territoire
 - Participation du Département : 30 à 40% des itinéraires du SDIC, dont stationnement et jalonnement
- ❑ Plan de Déplacements Urbains de la région Ile-de-France
- ❑ Schéma Directeur du stationnement vélo en gare d'Ile-de-France Mobilités
- ❑ Plan Vélo de la région Ile-de-France
 - Adopté le 18 mai 2017
 - Vise à mettre en valeur les échelons territoriaux pour identifier les besoins et mettre en œuvre des actions de manière coordonnée

DIRECTION DES TRANSPORTS,
DE LA VOIRIE ET
DES DÉPLACEMENTS

SDIC DU VAL-DE-MARNE

Collec. / No. 2019

SERVICE TRANSPORTS ET ETUDES GENERALES

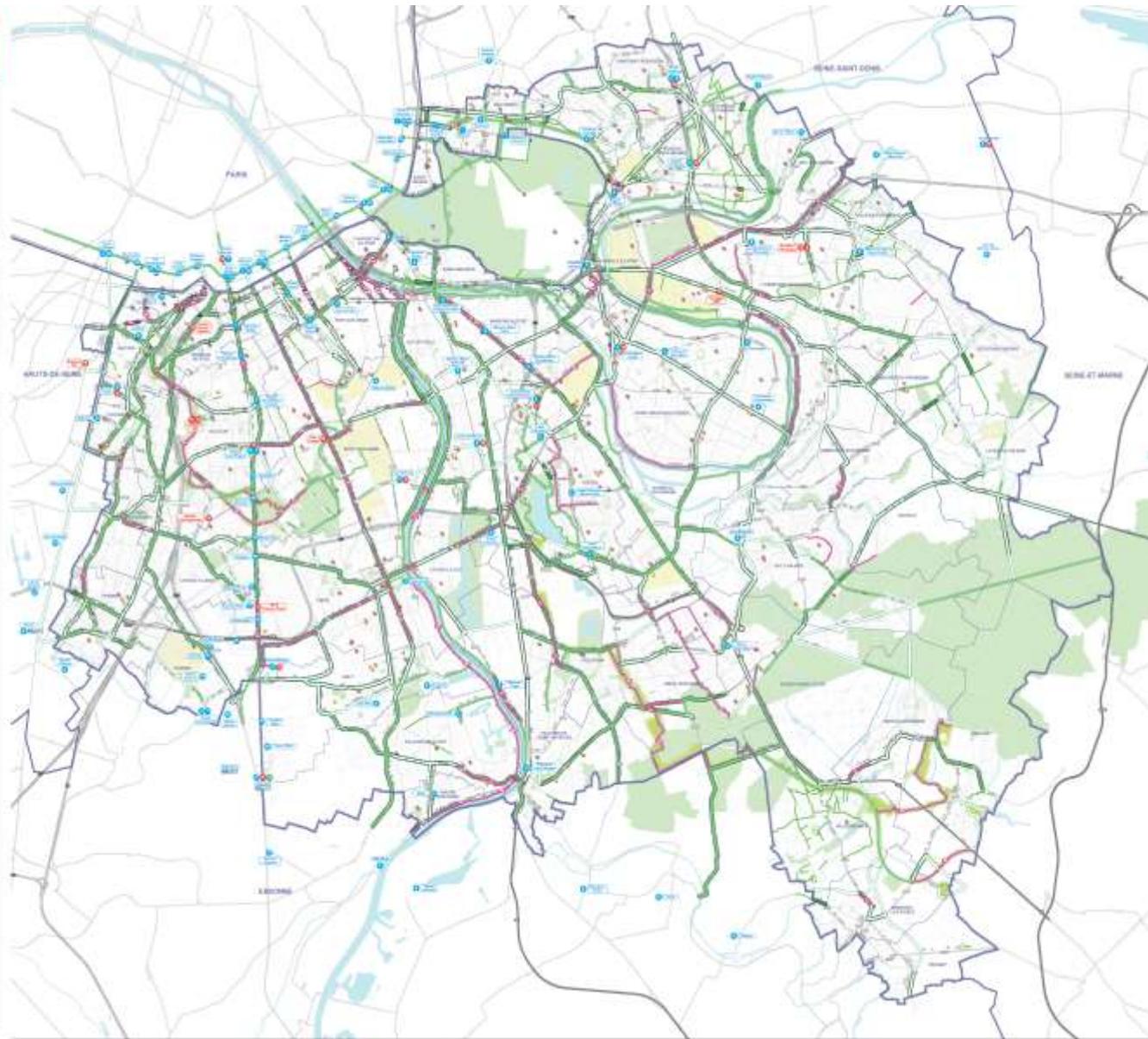
Donc Révisé le 01/06/2019
L'ancien document No. 2018
SDIC/Collec. No. 2018



LÉGENDE

- SN (voies structurées)
- SN (voies structurées)
- SN (voies structurées)
- SN (voies structurées)

■ Station



Les constats

- **De nombreux aménagements mais discontinus et peu entretenus**
- **Des aménagements à améliorer dans certains cas** (pistes sur trottoirs sans séparation des usages, largeur insuffisante de certaines pistes, entrées et sorties d'aménagements dangereuses, quelques aménagements non réglementaires)
- **Des stationnements vélos mais non sécurisés et saturés en gares**
- **Un service de vélo en libre service à Créteil**
- **Des projets (Vélib' Métropole et Vélos électriques Région Ile-de-France)**
- **Un besoin de communication/d'animation sur les modes de circulations douces**

De fortes attentes

□ Renforcer le maillage du territoire

- Renforcer des liaisons intra communales
- Améliorer le rabattement vers les réseaux de transports en commun
- Améliorer la visibilité et la cohérence du réseau
- Développer des liaisons « loisirs »
- Améliorer le jalonnement

□ Améliorer les aménagements existants

- Meilleur traitement des pistes sur trottoir
- Protection des aménagements contre les stationnements de voiture
- Alignement du mobilier urbain
- Meilleure visibilité des quilles et des bordures
- Réfection et entretien d'aménagements
- Renforcer l'accessibilité aux sites structurants
- Systématisation des accroche-vélos de type arceaux et suppression des « pince-roues »

Grand Paris Sud Est Avenir



Les compétences de GPSEA

□ 11 compétences propres

- Equipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial
- Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
- Action sociale d'intérêt territorial
- Assainissement et eau
- Gestion des déchets ménagers et assimilés
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Politique de la ville
- Voiries et espaces publics
- Transports et déplacements
- Production florale et arboricole
- Coopération décentralisée

□ 3 compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris

- Aménagement : opération d'aménagement, actions de restructuration urbaine, constitution de réserve foncières
- Habitat : améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, Offices publics de l'Habitat
- Développement économique : zones d'activité, actions de développement économique

□ 3 services communs ou partagés

- Fabrication et livraison des repas
- Nettoyement des voiries
- Hygiène publique

Zoom : Les compétences de GPSEA liées à l'aménagement de l'espace public

☐ Voiries et parcs de stationnement reconnus d'intérêt territorial

Exemple pour Marolles-en-Brie :

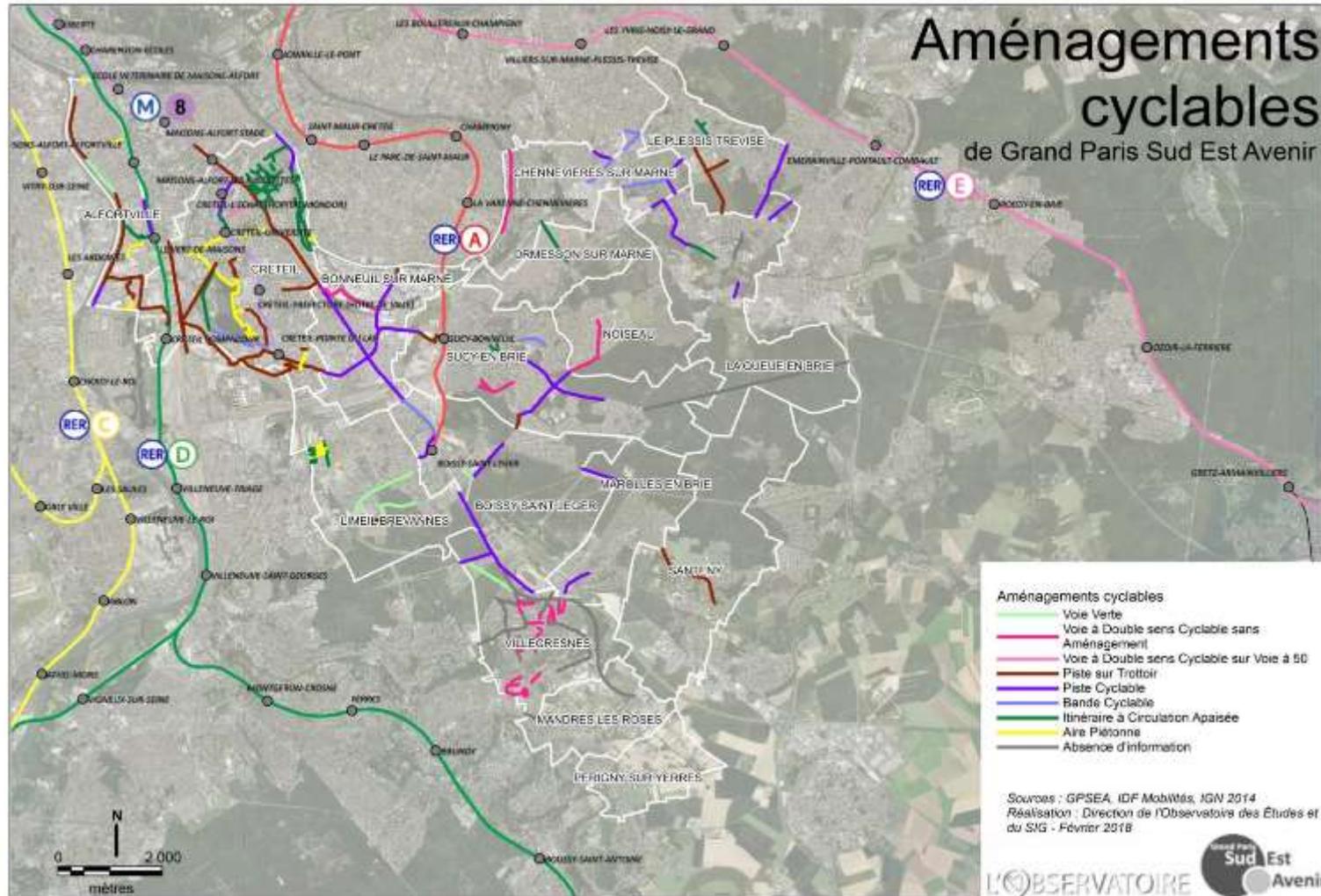
- Avenue Georges Brassens
- Avenue des Quarante Arpents
- Rue du Faubourg Saint-Marceau

☐ Entretien et aménagement des itinéraires cyclables autres que les pistes et bandes cyclables, dès lors qu'il s'agit d'axes prioritaires définis par le futur Plan vélo de GPSEA

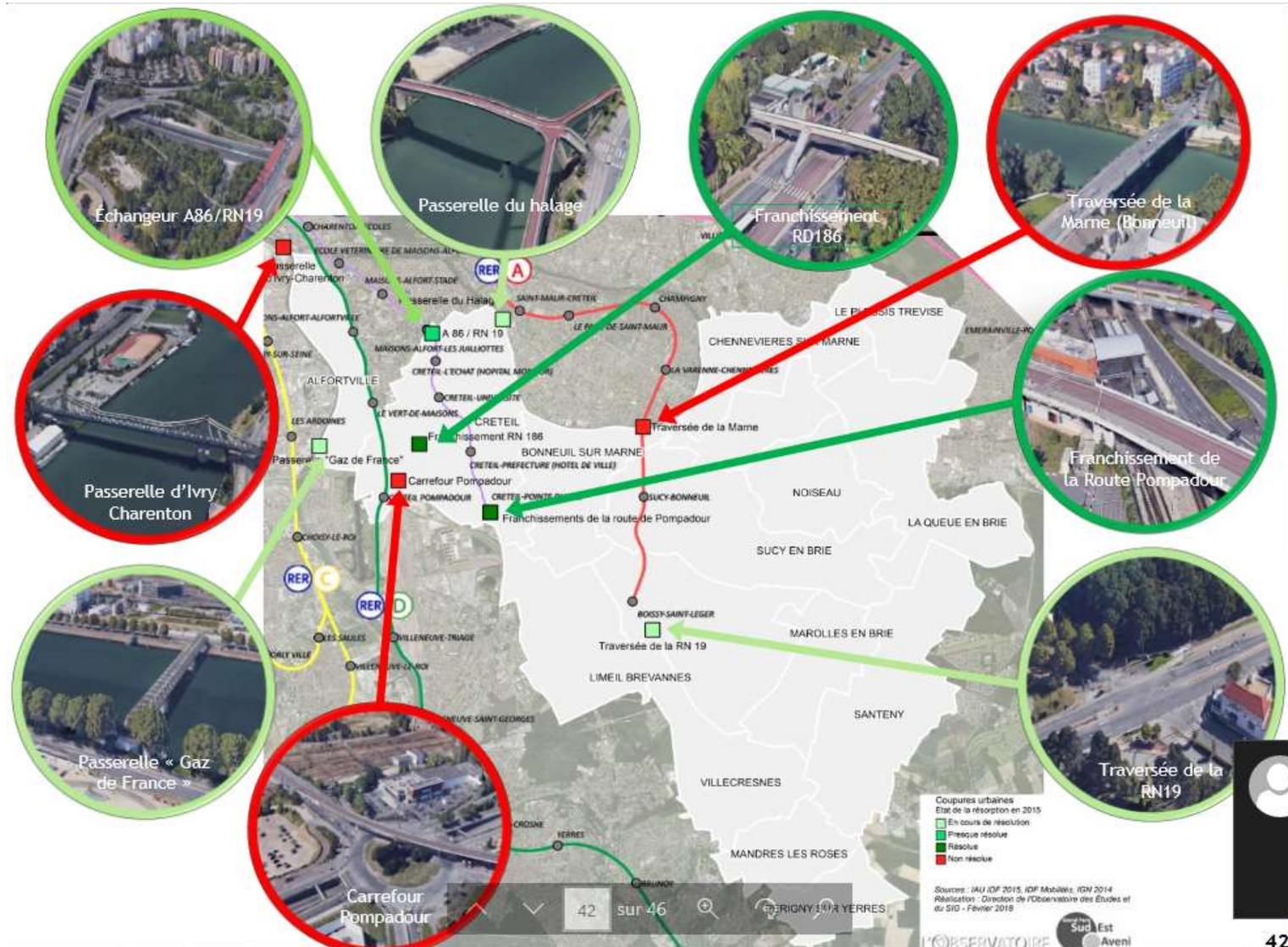
☐ Installation de dispositifs de stationnement pour vélos

☐ Création, gestion et mise en valeur des itinéraires de découverte de GPSEA

Des aménagements cyclables hétérogènes et discontinus sur le territoire



De nombreuses coupures urbaines



Un Plan local de Déplacements

- ❑ Un document cadre pour conduire les politiques de déplacements à horizon de 5 ans
- ❑ Le volet « transports » du Plan climat
- ❑ Une démarche ambitieuse qui intégrera un Plan vélo



Sont prévus :

- Recensement complet des aménagements existants
- Identification des projets d'aménagements cyclables (y compris limitrophes)
- Réalisation d'une cartographie des jalonnements et des dispositifs d'accroche-vélos existants
- Constitution d'un groupe de travail spécifique qui associera les représentants des villes et des associations cyclistes

Le calendrier du Plan Local de Déplacements

- ❑ Fin 2018 : Elaboration d'un diagnostic actuel et prospectif de la mobilité du territoire
- ❑ Fin 2019 : Formalisation d'un plan d'actions opérationnel
- ❑ 2020 : Concertation publique et approbation du PLD à la fin du 1^{er} semestre

Coût estimé : 200 k€

Demandes de financement de la Région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités